

RAPPORT LEC - ARTICLE 29

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la Politique ESG - Investissement Responsable

Année 2024

Mis à jour le 15/05/2025



12 bis place Henri Bergson 75008 Paris Tel: 01.45.02.49.01



TABLE DES MATIÈRES

- I INFORMATIONS RELATIVES À LA DÉMARCHE GÉNÉRALE DE KEREN FINANCE
- II MOYENS INTERNES DÉPLOYÉS PAR KEREN FINANCE
- III INFORMATIONS RELATIVES À LA DÉMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE DE KEREN FINANCE
- IV STRATÉGIE D'ENGAGEMENT AUPRÈS DES ÉMETTEURS AINSI QUE SUR SA MISE EN OEUVRE
- V TAXONOMIE EUROPÉENNE ET COMBUSTIBLES FOSSILES
- VI INFORMATIONS SUR LA STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DE LIMITATION DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE PRÉVUS PAR L'ACCORD DE PARIS, EN COHÉRENCE AVEC LE D DU 2 DE L'ARTICLE 4 DU RÈGLEMENT SFDR
- VII INFORMATIONS SUR LA STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ
- VIII INFORMATIONS SUR LES DÉMARCHES DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES
- IX LES PRINCIPAUX DOCUMENTS
- X LISTE DES PRODUITS FINANCIERS MENTIONNÉS EN VERTU DE L'ARTICLE 8 & 9 DU RÈGLEMENT SFDR





I - INFORMATIONS RELATIVES À LA DÉMARCHE GÉNÉRALE DE KEREN FINANCE

Depuis sa création, Keren Finance privilégie l'investissement en actions européennes dites de croissance notamment sur le segment des petites entreprises ou small caps. Cette stratégie d'accompagnement de petites valeurs s'insère dans une logique de long terme où la connaissance des équipes dirigeantes et l'évaluation de la qualité de la gouvernance sont au moins aussi importantes que l'analyse financière des sociétés. Ceci est également valable sur le segment des obligations d'entreprises (généralement moins bien couvertes que les actions cotées de grandes capitalisations), qui a constitué un autre axe de développement majeur de notre société ces dernières années.

En ayant ce biais croissance dans notre philosophie de gestion, notre objectif consiste à identifier les sociétés leaders sur des marchés, offrant de la visibilité sur leur croissance future.

Or, nous ne croyons pas en une croissance future non respectueuse de la planète et de ses habitants. Nous évaluons ainsi l'impact environnemental, social et la qualité de la gouvernance des sociétés dans lesquelles nous investissons, afin de nous assurer que celles-ci puissent croître de façon durable dans le temps.

Pour nous, un investissement responsable est donc avant tout un investissement durable.

PRI

Keren Finance est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (P.R.I) depuis septembre 2020.



Cela implique que Keren Finance s'engage à :

- Intégrer les questions de gouvernance environnementale, sociale et d'entreprise (ESG) dans l'analyse des investissements et les processus décisionnels
- Rechercher des informations appropriées sur les questions ESG par les entités dans lesquelles elle investit.

- Promouvoir l'acceptation et la mise en oeuvre des Principes dans le secteur de l'investissement
- Travailler avec le Secrétariat des PRI et d'autres signataires pour améliorer leur efficacité dans la mise en oeuvre des Principes
- Etablir un rapport sur nos activités et les progrès accomplis dans la mise en oeuvre des principes

EXCLUSIONS

Depuis de nombreuses années, pour des raisons éthiques et parce que nous les jugeons contraires à l'intérêt de nos clients sur le long terme, Keren Finance a fait le choix d'exclure les entreprises dont l'activité est en relation avec les secteurs suivants :

- La fabrication et commercialisation d'armes dites non conventionnelles comme les mines anti-personnel en conformité avec le traité d'Oslo et la convention d'Ottawa.
- Les activités de nature à impacter négativement l'intégrité des personnes comme la pornographie, le clonage humain ou l'exploitation infantile.
- L'industrie du tabac
- L'exclusion des Etats non coopératifs fiscalement.



Cet usage est désormais acté officiellement dans notre politique de gestion depuis le mois d'août 2020.

Keren Finance se tiendra informé de l'évolution des normes de places au travers des politiques d'exclusions rendues publiques par plusieurs institutions financières de renommée mondiale.

MÉTHOGOLOGIE DE NOTATION ESG - KEYS 25

En 2020, les équipes de gestion de Keren Finance ont décidé de formaliser la prise en compte de facteurs ESG dans leurs fiches d'analyses des sociétés étudiées, tant sur les actions que sur le secteur obligataire.

Une notation des émetteurs selon les actions menées sur des thématiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance prises de façon distinctes, est effectuée permettant l'attribution d'un score justifié par le gérant (commentaire sur la méthode utilisée, documents sources...etc).

La notation ESG de Keren Finance s'appuie sur un certain nombre de critères définis au sein de chaque pilier E, S et G. La note attribuée à chaque critère est une note qualitative pouvant aller de 0 à 100, établie selon notre méthodologie propriétaire de notation.

Le modèle quantitatif interne de Keren Finance est appelé KEYS (Keren ESG Yield System). Il collecte les données extra-financières des rapports ESG/ ISR ou sustainability report des entreprises et les répertorie. Ces dernières sont, par la suite, comparées au travers de 25 critères / Keys Performance Indicator (KPI), par secteur, via une logique Best-in-class.

On comptabilise ainsi 6 critères environnementaux, dont la pondération est égale à 5%, suivis de 11 critères sociaux, équipondérés également à 2,72% et 8 critères de gouvernance pondérés à 5%.

On constate ainsi que les KPI environnementaux et sociaux composent chacun 30% de la notation finale, contre 40% pour la gouvernance. Ils sont soit quantitatifs, auquel cas comparés au secteur de référence, soit qualitatifs donc binaires et se voient attribuer, soit la note minimale, soit la note maximale.



Voici quelques exemples de critères ESG :

Un facteur « Environnement » qui comprend entre autres :

- Le total des émissions CO2 par rapport aux ventes
- La présence d'une politique sur le changement climatique
- La présence d'une politique de protection de la biodiversité

Un facteur « Social » qui comprend entre autres :

- Le pourcentage de turnover dans la société
- La mise en place d'une politique anti-corruption
- La part des femmes à des postes de management

Un facteur prépondérant « Gouvernance » avec plusieurs indicateurs comme :

- La part d'administrateurs indépendants
- La présence d'un président de comité indépendant
- La part de femmes au comité de direction

La note de chaque pilier est la moyenne des notes des critères constituant ce pilier.

La note globale ESG KEREN FINANCE est la moyenne pondérée des notes de chaque pilier.

A l'analyse quantitative s'ajoute une analyse qualitative, permettant de vérifier la cohérence de notre modèle KEYS. En effet, celui-ci ne collectant que les données des rapports extra-financiers, plusieurs informations clés ne sont parfois pas comptabilisées, car présentes directement sur le site de l'émetteur ou dans des revues de presse.

MÉTHODOLOGIE DE DURABILITÉ

En adéquation avec les évolutions réglementaires et les obligations de publication sur de nouvelles variables ESG, Keren Finance a défini un processus strict et complet, permettant de définir si une entreprise est durable ou non.

Depuis janvier 2024, nous utilisons les 14 PAI obligatoires (Principales incidences négatives), en ligne avec l'article 4 SFDR du règlement Disclosure. Cela nous permet d'homogénéiser l'analyse entre les investissements, pour les rendre plus comparables, et légitimiser notre processus.

Les critères utilisés sont les suivants :

- 1. Émissions de GES
- 2. Empreinte carbone
- 3. Intensité des GES des entreprises bénéficiaires
- 4. Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles
- 5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable
- 6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique
- 7. Activités ayant une incidence négative sur les zones sensibles du point de vue de la biodiversité
- 8. Émissions dans l'eau
- 9. Taux de déchets dangereux et de déchets radioactifs
- 10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales
- 11. Absence de procédures et de mécanismes de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
- 12. Écart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes
- 13. Diversité des sexes au sein du conseil d'administration
- 14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sousmunitions, armes chimiques et biologiques)



Ces derniers sont pondérés selon leur niveau de couverture respectif. Plus un indicateur dispose d'un niveau de couverture important, plus sa pondération sera haute.

Ce modèle nous permet non seulement de présenter une donnée claire sur le taux d'investissement durable de nos fonds, mais nous sert également dans le processus de sélection de notre nouveau fonds article 9 Keren Multi-Transitions, qui applique un taux d'exclusion de 30% des valeurs de son indice de référence, tout en étant composé de 100% d'investissements durables (ou 90% en prenant en compte les liquidités).

LABELS

Nous avons obtenu en mars 2021 le Label Relance pour notre fonds Keren Essentiels. Ce label permet de reconnaître les fonds qui s'engagent à mobiliser rapidement des ressources nouvelles pour soutenir les fonds propres et quasi-fonds propres des entreprises françaises (PME et ETI) cotées ou non. Il permet également de matérialiser davantage l'engagement de notre gestion dans la finance responsable. Notre objectif est d'orienter l'épargne vers le financement de long terme des entreprises françaises.





En février 2021, le fonds Keren Crédit ISR est créé et est labélisé fonds ISR dans les mois qui suivent. Le label ISR a pour but de permettre aux épargnants, ainsi qu'aux investisseurs professionnels, de distinguer les d'investissement mettant en fonds oeuvre méthodologie robuste d'investissement socialement résultats responsable (ISR), aboutissant des à mesurables et concrets.

Ce label est attribué aux fonds candidats lorsque ceux-ci sont conformes aux exigences du label. Ces exigences sont classées en 6 catégories, qui constituent les 6 piliers du référentiel. Elles sont vérifiées tous les ans.

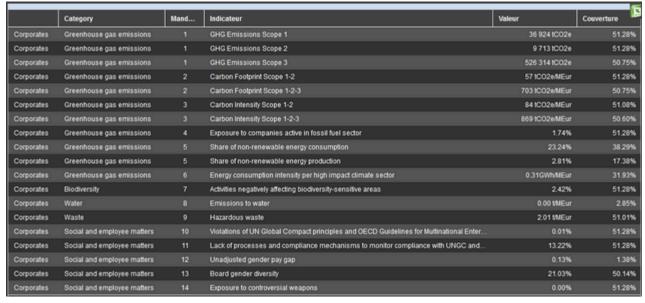
Par exemple, les sociétés de gestion doivent être en mesure de prouver la rigueur de leur méthode d'analyse ESG, d'évaluer le bénéfice environnemental de leurs investissements, de se doter d'une politique d'engagement et de dialogue vertueux avec les émetteurs, et de se soumettre à des contrôles réguliers.



Toutes les informations concernant nos pratiques ESG, notamment en faveur du climat, sont disponibles sur notre site internet, sur lequel sont accessibles les documents commerciaux (fiche commerciale et lettre mensuelle), les documents réglementaires (DIC & Prospectus, rapport annuel, rapport semestriel), notre code de transparence ISR ainsi que notre politique d'investissement responsable. Davantage d'informations sont apportées pour le fonds Keren Crédit ISR au travers de ses indicateurs de performance ESG, actualisés tous les 6 mois.

PAI (PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES)

Les Principales Incidences Négatives (PAI) désignent les effets indésirables que certaines activités ou investissements peuvent avoir sur l'environnement, la société et la gouvernance. Ces incidences peuvent inclure des impacts sur les droits humains, la dégradation de l'environnement, ou encore des pratiques commerciales non éthiques. L'évaluation des PAI est essentielle pour les investisseurs et les entreprises, car elle permet d'identifier et de gérer les risques associés à leurs décisions. En intégrant cette analyse dans leur stratégie, les acteurs économiques peuvent contribuer à un développement durable et responsable.



Couverture des PAI pour l'encours sous gestion collective au 31/12/2024 - Source Séguantis

II - MOYENS INTERNES DÉPLOYÉS PAR KEREN FINANCE

Techniques

Keren Finance a souscrit à plusieurs contrats auprès de fournisseurs de données extra-financières afin d'utiliser leurs données en fonction de la couverture actuelle des émetteurs (pour rappel principalement centré sur l'Euro High Yield et les petites & moyennes capitalisations françaises).

Nous avons également mis en place une bibliothèque partagée comprenant les études et recherches publiques disponibles sur les thématiques ESG. Notre modèle interne de notation extra financier, KEYS, est utilisé depuis 2020 et s'appuie à la fois sur les données extraites de Sequantis, de Carbon4 et de Sustainalytics, qui sont des données externes.

Notre PMS (Porfolio Managing System) dénommé Rubis, calcule la note et le taux de couverture ESG de chaque fonds en temps réel. Il permet également la mise en place de contrôles pré-trade et post-trade.

Humains

Un groupe de travail a également été mis en place. Constitué d'un membre de la Direction, du gérant de Keren Crédit ISR, de l'analyste ESG, d'un analyste crédit, du contrôleur interne et du contrôleur des risques, il a pour vocation d'améliorer notre processus ESG et d'encadrer nos engagements réglementaires.

Nous disposons de 2.5 ETP travaillant sur des sujets liés à l'ESG, dont un analyste ESG dédié.

Concernant leur formation, 5 membres de l'équipe sont certifiés CESGA, le contrôleur interne, un gérant, un analyste crédit, un analyste action et l'analyste ESG. Ils disposent ainsi tous de connaissances pratique en matière l'ESG.

A mesure que les besoins concernant l'ESG grandissent, d'autres membres seront formés en vue d'obtenir cette même certification, afin d'agrandir le groupe de travail.

Ces personnes ont toutes contribué à l'obtention du label ISR pour le fonds Keren Crédit ISR, sous l'égide de l'auditeur Deloitte.

L'ensemble du personnel a suivi une formation en matière d'ESG en 2023 et celle-ci sera renouvelée périodiquement.



III - INFORMATIONS RELATIVES À LA DÉMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE DE KEREN FINANCE

Keren Finance n'a pas mis en place de Comité de Rémunération.

La société de gestion est indépendante et son capital est détenu par ses dirigeants et salariés. D'autres part, la taille de la société de gestion, les montants des encours gérés, le process simple mis en place et le nombre de collaborateurs ne nous semblent pas exiger la création d'un comité de rémunération.

Le comité de Direction, composé des deux dirigeants et du RCCI, est responsable de l'approbation et du respect de la politique de rémunération de la société de gestion et supervise sa mise en oeuvre ainsi que toute dérogation ou modification significative qui y serait apportée ultérieurement. Il joue par conséquent le rôle de Comité de Rémunération et se réunit en janvier de chaque année.

Il y a, chez Keren Finance, une corrélation directe et indirecte entre la rémunération des dirigeants et les performances ESG des fonds.

La gouvernance est composée de :

- Raphael Elmaleh, occupant le poste de président. Il gère les OPCVM mixtes. Il a construit son expérience de gérant au sein de diverses institutions financières françaises et étrangères (Banques Populaires, Union Bancaire Privée). Il est titulaire d'un DEA Monnaie, Banque, Finance.
- Vincent Schmidt, occupant le poste de Directeur Général et de directeur du développement. Il a la charge du suivi des relations institutionnelles et commerciales. Il était auparavant Directeur Commercial d'Aurel Leven Gestion puis Directeur des partenariats chez KBL France. Il est titulaire d'un 3e cycle de Trésorerie Finance et Ingénierie Financière.
- Christelle Dupuis, occupant le poste de Secrétaire Générale et de RCCI. Elle était auparavant Directrice des Opérations puis RCCI chez Richelieu Finance après avoir exercé chez CM-CIC Securities le rôle d'interface entre les sociétés de gestion et le dépositaire. Elle est diplômée de l'Institut Supérieur de Gestion (ISG).

Nous ne disposons d'aucun administrateur indépendant, et concernant la parité, un tiers de la gouvernance est composé de femmes.



IV - STRATÉGIE D'ENGAGEMENT AUPRÈS DES ÉMETTEURS AINSI QUE SUR SA MISE EN OEUVRE

La gouvernance étant au coeur de nos préoccupations ESG, Keren Finance s'engage à analyser les résolutions et à prendre part aux votes lors des assemblées générales de toutes les sociétés dans lesquelles nous détenons au moins de 3% du capital. Au regard des positions actuellement détenues, cela représente une part non significative des sociétés présentes dans nos portefeuilles.

En outre, Keren Finance s'engage à abaisser ce seuil de détention de 10% tous les ans pour atteindre le seuil de 2% de sorte à augmenter graduellement sa participation aux assemblées générales et permettre à la société de formaliser une politique de vote respectueuse des valeurs qu'elle entend promouvoir.

Faisant preuve de notre engagement actionnarial, nos gérants ont pu rencontrer a de très nombreuses reprises des émetteurs lors de l'année 2024.

Pour ceux non notés ou mal notés et/ou ne publiant pas encore suffisamment de données, nous procédons à un accompagnement menant vers une démarche positive et constructive.

Afin de pouvoir mieux juger leur engagement à s'améliorer dans le futur, Keren Finance a mis en place un questionnaire qui permet d'approfondir le dialogue avec les émetteurs et d'améliorer leur note.

Le but de ce questionnaire est d'entamer une discussion efficace avec les entreprises pour les inciter à mieux communiquer sur la prise en compte des données ESG. A titre d'illustration, et de façon évolutive dans le temps et selon les secteurs d'activités, figurent dessous deux exemples de questions issues du questionnaire:

QUESTIONNAIRE

Thématique Environnement :

- 1 Quelle est votre politique de réduction des émissions carbone à horizon 2030 et/ou 2050 ?
- 2 Avez-vous une politque de gestion des déchets générés par votre entreprise ?

Thématique Sociale :

- 1 Quelles mesures avez-vous mises en place pour réduire le turnover et l'absentéisme dans votre société ?
- 2 Vous êtes vous fixé un objectif de ratio d'équité ? (Rappel : le ratio d'équité est la comparaison entre la rémunération du dirigeant et la médiane ou moyenne des collaborateurs, c'était une obligation légale pour les sociétés listées avec un siège social en France)

<u>Thématique Gouvernance :</u>

- 1 Êtes-vous satisfait du profil de votre conseil d'administration (Age, nationalité, expérience professionnelle) ? Comment pouvez-vous l'améliorer ?
- 2 Comment jugez-vous l'assiduité du conseil d'administration ?
- 3 Avez-vous défini une matrice de risque extra-financière pour votre entreprise ? Si oui, avec quelle fréquence cette dernière est-elle révisée ?
- 4 Quel est le pourcentage de la rémunération long terme (indemnité de départ, retraite chapeau, options ou AGA versées après plusieurs années...) de votre CEO ? Publiez vous les critères d'attribution de manière ex-Ante ?



KEREN

Sociétés abordées en 2024 à l'initiative de Keren Finance :

Nombre de contacts entreprises sur les thèmes de l'ESG	38
Nombre de sociétés abordées	23
Nombre de visites de site	3

Par ailleurs, nous nous engageons, conformément à notre process ISR, à ne pas conserver à l'actif du fonds Keren Crédit ISR, tout émetteur n'ayant pas donné suite à notre questionnaire dans les 6 mois et dont la note ESG reste trop faible pour intégrer l'univers investissable.

POLITIQUE DE VOTE

La politique de droits de vote de Keren Finance vise à promouvoir la valorisation à long terme des investissements des OPC. Elle encourage la diffusion des meilleures pratiques de gouvernance et de déontologie professionnelle. Keren Finance s'engage à voter dès lors que qu'elle détiendra dans le cadre de son activité de gestion au moins 3% des titres émis sur le marché par un même émetteur pour une même catégorie de titres.

Toutefois, et dans le cadre notamment des recommandations des Principes de l'Investissement Responsable, il est recommandé aux gérants de voter au plus grand nombre d'Assemblées pour lesquelles ils estiment disposer des éléments d'information nécessaires afin de participer au vote, sous réserve d'impossibilités techniques les empêchant d'y participer.

Keren Finance a pris part au vote de 55 Assemblées Générales au cours de l'année 2024 (contre 38 Assemblées Générales en 2023), représentant 1218 résolutions différentes, toutes domiciliées en France. Aucun conseiller ou « proxy » en vote n'a été sollicité sur cette période.

Répartition Géographique :

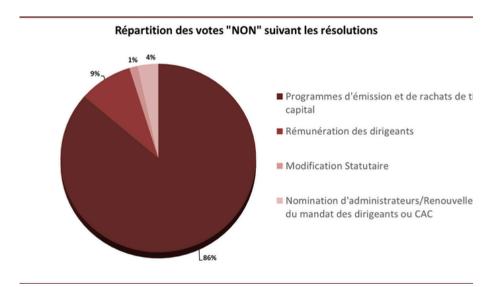


Toutes les Assemblées Générales auxquelles Keren Finance à participé durant l'année 2024 concernent des sociétés domiciliées en France.



Votes d'opposition:

Parmi les 1218 résolutions proposées aux différentes assemblées générales au cours de l'année 2024, les gérants ont voté en opposition aux recommandations du management à 146 résolutions, soit 11.98% des résolutions.



Sans prétendre être exhaustif dans ce rapport, les votes négatifs sur les principales thématiques ont été motivés par les raisons suivantes :

Résolutions	Motivations
Rémunération	Les politiques de rémunérations variables ne présentent pas d'objectif de performance sur le long terme transparent, détaillé et justifié
Modification Statutaire	Réhausse de la limite d'âge applicable au Président du conseil d'administration sans plan de succession
Nomination d'administrateurs	Non renouvellement d'administrateurs dû au manque d'indépendance du Conseil d'Administration
Programmes d'émission	Programme d'autorisation d'augmentation de capital sans maintien du Droit Préférentiel de Souscription et ne respectant pas les critères de décote et de plafond établis dans notre politique de vote

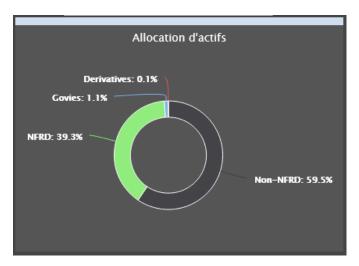
Pour plus de détails sur notre politique de vote et nos directives, vous pouvez consulter notre politique complète sur le lien suivant : https://www.kerenfinance.com/fr/esg-investissement-responsable/methodologie-documents

V - TAXONOMIE EUROPÉENNE ET COMBUSTIBLES FOSSILES

ÉLÉGIBILITÉ ET ALIGNEMENT À LA TAXONOMIE EUROPÉENNE

La Taxonomie verte européenne permet de classer les activités durables selon une liste définie, facilitant ainsi l'allocation de capitaux vers ces initiatives. Ce règlement vise également à établir un langage commun entre les entreprises et les investisseurs, favorisant les projets ayant un impact positif sur l'environnement et le climat.

Pour qu'une activité économique soit jugée éligible, elle doit contribuer de manière significative à un ou plusieurs objectifs de la Taxonomie et figurer sur la liste évolutive des activités mentionnées dans les actes délégués. L'évaluation de l'éligibilité inclut également l'analyse des critères de contribution substantielle, des principes de "Do Not Significant Harm" (DNSH) et le respect des normes minimales établies par des organisations telles que l'OCDE, l'ONU et l'OIT, afin de mesurer l'alignement d'une activité avec la taxonomie européenne.



Répartition des encours en gestion collective au 31/12/2024 - Séquantis

	Part des actifs concernés (En Gestion Collective)
Eligibilité - Chiffre d'affaire	16.2%
Eligibilité - CAPEX	21.1%
Alignement - Chiffre d'affaire	5.7%
Alignement - CAPEX	7.6%

ALIGNEMENT À LA TAXONOMIE EUROPÉENNE SUIVANT LES 6 OBJECTIFS :

	CA	САРЕХ
1 - Atténuation du changement climatique	5.4%	6.9%
2 - Adaptation au changement climatique	0.0%	0.2%
3 - Economie circulaire	0.0%	0.6%
4 - Prévention de la pollution	0.1%	0.3%
5 - Ressources marines	0.0%	0.2%
6 - Biodiversité	0.0%	0.0%

Point d'attention : les entreprises concernées sont encore en train de renseigner l'alignement de leurs actifs à ces objectifs, et ces informations ne sont pas toutes accessibles dans les bases de données des fournisseurs. Il est important de noter que ces publications concernant la Taxonomie restent encore très incomplètes et peu développées.

EXPOSITION AUX COMBUSTIBLES FOSSILES

L'exposition aux combustibles fossiles représente un risque significatif pour les sociétés de gestion, car elle peut affecter la performance des investissements face à la transition vers une économie plus durable. De plus, les investisseurs sont de plus en plus attentifs à cette exposition, cherchant à aligner leurs portefeuilles avec des pratiques responsables et des objectifs environnementaux.

Exposition aux combustibles fossiles suivant le PAI 4 "Exposure to companies active in fossil fuel sector":



Source - Séquantis



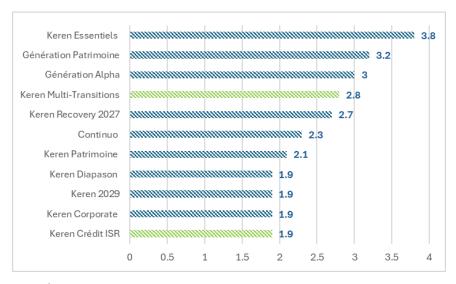
VI - INFORMATIONS SUR LA STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DE LIMITATION DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE PRÉVUS PAR L'ACCORD DE PARIS, EN COHÉRENCE AVEC LE D DU 2 DE L'ARTICLE 4 DU RÈGLEMENT SFDR

En adéquation avec les accords de Paris, nous nous engageons à limiter au maximum la hausse des températures liée à nos investissements à 3°C d'ici 2030. A titre indicatif, nous sommes déjà à 1.9°C au sein de Keren Crédit ISR.

Ces mesures nous sont fournies par un agrégateur de données ESG nommé Sequantis, récupérant lui-même les données calculées par Carbon4, une entreprise dont l'objectif est d'accompagner la transformation du monde vers la décarbonation et l'adaptation au changement climatique. Ces mesures nous étant transmises via un intermédiaire, le processus et la méthode de calcul nous sont opaques. Il s'agit là d'une limite méthodologique.

Il convient par ailleurs de rappeler que la hausse de 1.5°C à horizon 2100 est un seuil incompressible. L'objectif de l'accord de Paris est de limiter le réchauffement climatique à un niveau bien inférieur à 2, de préférence à 1,5 degré Celsius, par rapport au niveau préindustriel. Plusieurs récentes études (Damon Matthews/Seth Wynes, de l'Université Concordia à Montréal) affirment que les activités humaines ont d'ores et déjà provoqué une hausse globale des températures de 1,25°C.

HAUSSE DE LA TEMPÉRATURE INDUITE PAR NOS INVESTISSMENTS À HORIZON 2100



Températures en °C Source - Carbon4Finance



VII - INFORMATIONS SUR LA STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ

La stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité d'une société de gestion vise à intégrer la préservation des écosystèmes et la durabilité dans ses décisions d'investissement. En adoptant cette approche, Keren Finance cherche à minimiser les impacts négatifs sur la biodiversité tout en favorisant des projets qui soutiennent la conservation et la régénération des ressources naturelles.

EMISSIONS DE CO2 & COUVERTURE SUR LA GESTION COLLECTIVE - PAI 1 / 2 / 3

Corporates	Greenhouse gas emissions	1	GHG Emissions Scope 1	1 735 tCO2e	84.81%
Corporates	Greenhouse gas emissions		GHG Emissions Scope 2	452 tCO2e	84.81%
Corporates	Greenhouse gas emissions		GHG Emissions Scope 3	19 848 tCO2e	82.98%
Corporates	Greenhouse gas emissions		Carbon Footprint Scope 1-2	76 tCO2e/MEur	84.81%
Corporates	Greenhouse gas emissions		Carbon Footprint Scope 1-2-3	761 tCO2e/MEur	82.98%
Corporates	Greenhouse gas emissions		Carbon Intensity Scope 1-2	129 tCO2e/MEur	84.19%
Corporates	Greenhouse gas emissions		Carbon Intensity Scope 1-2-3	1 008 tCO2e/MEur	82.36%

ACTIVITÉS OUI IMPACTENT NÉGATIVEMENT LES ZONES SENSIBLES DE BIODIVERSITÉ - PAI 7

Corporates Biodiversity 7 Activities negatively affecting biodiversity-sensitive areas	2.14%	84.81%
--	-------	--------

Source - Séquantis



L'initiative Science Based Targets (SBTi) est une organisation d'action climatique qui permet aux entreprises et aux institutions financières du monde entier de jouer leur rôle dans la lutte contre la crise climatique.

En plus de nos engagements pris au cours de l'année 2024, nous mettrons en place un audit et un suivi des émetteurs présents dans notre portefeuille afin de vérifier la validation de leurs objectifs climatiques par la SBTi. Pour les entreprises dont les perspectives climatiques n'ont pas encore été validées et certifiées par cette agence, nous établirons un contact par e-mail ou par téléphone pour comprendre les raisons de cette absence de validation. Nous les encouragerons à faire certifier leurs objectifs en matière de trajectoire climatique.

Keren Finance attache une grande importance à l'engagement des entreprises en matière de politiques et de projets visant à protéger la biodiversité et à lutter contre le changement climatique. Nous intégrons cet aspect dans notre modèle de notation ESG, qui évalue et note ces initiatives. Ainsi, nous encourageons les sociétés à adopter des pratiques durables et responsables. Notre approche reflète notre conviction que la préservation de l'environnement est essentielle pour un avenir durable.





VIII - INFORMATIONS SUR LES DÉMARCHES DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES

Gestion des risques et spécificités des risques climatiques et biodiversité

Risque de Durabilité: Selon le Règlement (UE) 2019/2088 dit SFDR, le risque en matière de durabilité est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Les facteurs de durabilité sont les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'Homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption. Le système de recherche ESG propriétaire de Keren Finance, KEYS, est utilisé par la société de gestion pour évaluer les risques de durabilité. Les impacts consécutifs à l'apparition d'un risque de durabilité peuvent être nombreux et varier en fonction du risque dont la réalisation est survenue mais également de la région et de la classe d'actifs impactés. L'évaluation des impacts probables des risques de durabilité sur le rendement des fonds est donc effectuée en fonction de la composition des portefeuilles au travers notamment :

- *Une Analyse :* La société de gestion établit un suivi des données environnementales, sociales et de gouvernance, aux côtés de l'analyse financière fondamentale, pour identifier les risques de durabilité des sociétés en portefeuille.
- Une politique d'exclusion : Les investissements dans des sociétés que la société de gestion considère comme ne répondant pas aux normes de durabilité fixées sont exclus. En effet, pour des raisons éthiques et/ou parce que Keren Finance les juge contraires à l'intérêt de ses clients sur le long terme, nous avons fait le choix d'exclure les entreprises dont l'activité est en relation avec les secteurs suivants:
 - La fabrication et la commercialisation d'armes dites non conventionnelles comme les mines antipersonnel en conformité avec le traité d'Oslo et la convention d'Ottawa.
 - Les activités de nature à impacter négativement l'intégrité des personnes comme la pornographie, le clonage humain ou l'exploitation infantile.
 - L'industrie du tabac

- Un suivi des controverses : La société de gestion établit une gestion stricte des controverses. Les émetteurs concernés par les plus graves d'entre elles sont exclus du fonds, permettant ainsi à nos fonds de rester autant que possible à l'écart des entreprises ne respectant pas les principes et l'éthique de Keren Finance (Droits de l'Homme, environnement, etc). Nous ne disposons pas à ce jour de contrôle bloquant pré-trade concernant le niveau de controverse mais une amélioration de notre PMS est en cours de développement. Toutefois, avant chaque nouvel investissement l'équipe de gestion des risques et l'analyste ESG vérifient que le niveau de controverse soit inférieur à 5, tout en apportant des informations complémentaires telles que la note ESG, ou encore la hausse de la température induite. De plus, un rapport est effectué mensuellement et est distribué à tous les collaborateurs, faisant état du niveau de controverse de toutes les sociétés détenues, en gestion privée et en gestion collective, de son évolution et d'un détail explicatif.
- *Un Engagement :* La société de gestion collabore avec les émetteurs sur des questions liées à l'ESG afin de les sensibiliser et de mieux comprendre les risques de durabilité au sein des portefeuilles. Ces engagements peuvent impliquer une thématique environnementale, sociale, de gouvernance spécifique ou des comportements controversés.

IX - LES PRINCIPAUX DOCUMENTS

Nous publions en libre accès sur notre site internet un ensemble de documents et politiques, que nous voulons aussi pédagogiques que possible.

Vous trouverez ci-dessous la liste de ces documents accessibles librement sur notre site dans la section « ESG - Investissement Responsable », sur la page « Notre méthodologie & documents » :

- 1. Politique d'Investissement Responsable
- 2. Rapport Loi Energie Climat Article 29
- 3. Code de Transparence
- 4. Mesure de la durabilité des actifs
- 5.Les PAI
- 6. Politique de Vote et d'Engagement
- 7. Le rapport de vote & d'Engagement
- 8. Annexes II, III, IV SFDR

X - LISTE DES PRODUITS FINANCIERS MENTIONNÉS EN VERTU DE L'ARTICLE 8 & 9 DU RÈGLEMENT SFDR

	SFDR 8	SFDR 9
KEREN PATRIMOINE	×	
KEREN CORPORATE	×	
KEREN RECOVERY 2027	×	
KEREN 2029	×	
KEREN ESSENTIELS	×	
KEREN MULTI-TRANSITIONS		×
KEREN CRÉDIT ISR	×	
R.PUR	×	
CONTINUO	×	
KEREN DIAPASON	×	
NS	×	
GÉNÉRATION PATRIMOINE	×	
GÉNÉRATION ALPHA	×	



KEREN





Raphaël ELMALEH Président Gérant



Christelle
DUPUIS
Secrétaire Général
RCCI



Alexandre BRULE Analyste ESG



Lamine BAYOU Contrôleur Interne



Romain LORAS Contrôleur des Risques



12 bis place Henri Bergson 75008 Paris Tel: 01.45.02.49.01

